

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 080-218006609-20230706-DEL_02_060723-DE



Séance du 6 juillet 2023

Délib. n° 02/060723

L'An deux mil vingt trois, le trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

15/06/2023

Secrétaire de séance :

Mme SZAREK France

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr BURLAT Julien	Mr DEVAUX Maxime
Mme SZAREK France		

Absent(s) excusé(s) : Mme LESTURGEZ Mylène, Mme LECAT Vanessa, Mme GRIMAUX Brigitte, Mme GRIFFON Brigitte

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France
Mme LECAT Vanessa à Mr BURLAT Julien
Mme LESTURGEZ Mylène à Mr LEPOIX Pierre

**Objet : Projet « La Cranière »
Viabilisation et division cadastrale des 12 lots**

Vu la délibération n°01/030523 en date du 3 mai 2023, autorisant le maire à faire réaliser par la Société VERDI, représentée par Monsieur ACLOQUE, chef de projet, une levée topographique et des études géotechniques

Monsieur ACLOQUE présente aux membres du Conseil Municipal le projet de viabilisation et division cadastrales des 12 lots du lotissement.

Il convient désormais de formuler une demande de permis d'aménager pour passer à la phase opérationnelle du lotissement. Le projet prévoit la réalisation de 12 lots pour de l'habitat individuel.

Les principaux enjeux d'aménagement retenus pour ce lotissement sont les suivants :

- Aménagement d'une raquette, permettant aux véhicules de faire demi-tour au fond du lotissement.
- Intégration urbaine et paysagère pour tirer profit des atouts du site.
- Réalisation d'un cheminement piéton relié au terrain de jeu de paume.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la Société VERDI, représentée par Mr Michaël ACLOQUE, chef de projet, à déposer au nom de la Commune une demande de permis d'aménager un lotissement communal, dont la dénomination sera « La Cranière ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la Société VERDI à :

- déposer la demande de permis d'aménagement du lotissement « La Cranière » au service instructeur de l'urbanisme, avec le projet tel que défini ci-dessus par Mr ACLOQUE.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

